
Conditions générales de vente FFDys PRO

La FFDys se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.ffdys.fr

1. FFDYS PRO

FFDYS Pro est le service de formation de la Fédération Française des DYS (FFDys), association loi 1901 dont le siège social est établi au 13, place de Rungis Paris 13eme.

La FFDYS développe, propose et dispense des actions de formation et de sensibilisation en inter et en intra-entreprise. Ces actions sont ci-après dénommées « l'Offre de services FFDys-PRO » ou « l'Offre de services ».

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services FFDY PRO relatives à des commandes passées auprès de FFDYS PRO par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FFDYS PRO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FFDys ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés ou prestataires. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FFDYS-PRO, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS

a. Formations interentreprises

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue FFDYS-PRO et réalisées dans les locaux FFDYS-PRO ou des locaux mis à disposition par FFDYS-PRO.

Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de FFDYS-PRO

Tous les prix sont indiqués TTC. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FFDYS-PRO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

b. Formations intra-entreprise

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par FFDYS-PRO. Sauf disposition contraire dans la proposition FFDYS-PRO, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

a. Documents contractuels

Pour chaque action de formation intra, un devis signé ou un bon de commande sont à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée à l'issue de la formation.

b. Règlement par un Organisme collecteur

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à FFDYS-PRO. En cas de prise en charge partielle par l'organisme collecteur, la différence sera directement facturée par FFDYS-PRO au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à FFDYS-PRO au premier jour de la formation, FFDYS-PRO se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

c. Annulation des formations à l'initiative

Les dates de formation sont calées d'un commun accord entre FFDYS-PRO et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

d.

La proposition et les prix indiqués par FFDYS-PRO sont valables un mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FFDYS-PRO d'un bon de commande signé ou d'un devis accepté par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FFDYS-PRO à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

e. Facturation –

Prix

Pour les formations en intra, les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : - le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

f. Limitations de responsabilité de FFDYS-PRO

La responsabilité de FFDYS-PRO ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à FFDYS-PRO.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FFDYS-PRO est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de FFDYS-PRO est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de FFDYS-PRO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

g. Force majeure

FFDYS-PRO ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FFDYS-PRO.

h. Propriété intellectuelle

FFDYS-PRO est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FFDYS-PRO pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FFDYS-PRO. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès de FFDYS-PRO. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, FFDYS-PRO demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

i.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FFDYS-PRO au Client. FFDYS-PRO s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

j. Communication

L'entreprise cliente accepte d'être citée par FFDYS-PRO comme client de ses offres de services, aux frais de FFDYS-PRO. FFDYS-PRO peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

k. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services FFDYS-PRO en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

i. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. en cas de litige survenant entre le client et FFDYS PRO à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce compétent.